

RELEVÉ DE REDEVANCES POUR L'UTILISATION DE FREQUENCES RADIOELECTRIQUES - DUPLICATA

Date d'envoi du relevé : 21 Octobre 2008

Page 1 sur 2

Nom et adresse du titulaire

Nom et adresse de l'assujéti

Références à rappeler dans toute correspondance

N° de dossier :
Indicatif :
N° de titre :
Numéro du titre initial :

Nom et adresse de l'utilisateur

Bases juridiques relatives au calcul du montant des redevances :

Décret n° 2007-1532, notamment ses articles 2, 8, 10 et 12, et son arrêté d'application (JORF du 27/10/07)

Montant total (redevance de gestion + redevance domaniale de mise à disposition)	493,75 €
TOTAL DES REDEVANCES A PAYER	494,00 €

NE PAYER QU'A RECEPTION DU TITRE DE PERCEPTION QUI VOUS SERA ENVOYE
PAR LA TRESORERIE GENERALE DES CREANCES SPECIALES DU TRESOR,
ET CORRESPONDANT A CE RELEVÉ

DETAIL DES REDEVANCES**Redevance de gestion****100,00 €**Période du 01/01/08 au 31/12/08 Décision n°05 0443 du 24/05/05 **Sous-total sur la période** 100,00 €

Nombre d'assignations	Montant unitaire annuel (€)	Montant sur la période (€)
2	50	100,00

Redevance domaniale de mise à disposition**393,75 €**Montant tenant compte de la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation
(Coefficient 1)**393,75 €**Période du 01/01/08 au 31/12/08 Décision n°05 0443 du 24/05/05 **Sous-total sur la période** 393,75 €

Fréquence (MHz)	Coefficient de largeur de bande "f" (MHz)	Distance maximale d'utilisation (km)	Aire (km ²)	Somme des aires (km ²) par fréquence	Coefficient "c" correspondant à la somme des aires	Montant partiel sur la période (€)
445,2125	0,0125	5	78.54			
445,2125	0,0125	5	78.54	157.08	0,0300	393,75